PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 2 DÉCEMBRE 2024 (19 : 00)

Présents :
Monsieur Laurent DEVIN, Député-Bourgmestre;
Monsieur Kevin VAN HOUTER, Madame Larissa DAVOINE, Monsieur Thomas BEAUJEAN, Monsieur Philippe LABAR, Madame Marjorie ALONGI, Madame Cécile CORSO, Échevins;
Monsieur Luc Jonnart, Monsieur Jérôme Urbain, Monsieur Frédéric TILMANT, Monsieur Benoît DEGHORAIN, Monsieur Laurent ARMAN, Madame Marie Claude KLENNER, Madame Natacha LEROY, Monsieur Frédéric Maghe, Monsieur Salvatore CALVAGNA, Monsieur Vincent Noteboom, Monsieur Alexandre Rombaut, Madame Marine Vilbajo, Monsieur Mario Tilmant, Monsieur Arno DUPORTAL, Monsieur Jacques GOSSUIN, Monsieur Patrice LAÏ, Monsieur Davy FIORDALISO, Madame Valeri CORDISCO, Madame Âaziza JEDY, Monsieur Cédric LECOCQ, Madame Roxane GROETEMBRIL, Monsieur Steve CLARA, Monsieur Jean GIGOUNON, Madame Aurore ROMANI, Conseillers;
Monsieur Guillaume Somers, Directeur Général;

Conseil communal du 2 décembre 2024

à 19h00

Salle A - Kursaal

SÉANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Élections du 13 octobre 2024 - Validation des résultats par le Conseil des élections locales - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la validation des résultats des élections du 13 octobre 2024 par le Conseil des élections locales.

M. Devin communique les résultats des élections du 13 octobre 2024.

« J'ai le plaisir de vous communiquer les résultats des élections du 13 octobre 2024. Pour votre parfaite information, ces résultats ont été validés par le Gouverneur de la Province du Hainaut en date du 4 novembre dernier ».

Sur 20.116 votes valables comptabilisés :

- *Le groupe PS réalise un score de 55,92% en comptabilisant 11.248 voix.*
- *Ce qui lui donne 20 sièges au Conseil communal.*
- *Le groupe PTB réalise un score de 10,33% en comptabilisant 2.078 voix.*
- *Ce qui lui donne 2 sièges au Conseil communal.*
- *Le groupe MR-CI réalise un score de 25,82% en comptabilisant 5.194 voix.*
- *Ce qui lui donne 8 sièges au Conseil communal.*
- *Le groupe EPB réalise un score de 7,93% en comptabilisant 1.596 voix.*
- *Ce qui lui donne un siège au Conseil communal.*

En conséquence, ont été élues, les 31 personnes suivantes :

Prénom et nom	Score électoral
Devin Laurent	6.561
Van Houter Kevin	2.775
Davoine Larissa	1.737
Leroy Natacha	1.336
Urbain Jérôme	1.309
Tilmant Frédéric	1.192
Maghe Frédéric	1.089
Beaujean Thomas	952
Deghorain Benoit	892
Labar Philippe	879

Alongi Marjorie	864
Schena Damien	763
Noteboom Vincent	762
Duportal Arno	747
Gossuin Jack	735
Corso Cécile	701
Arman Laurent	700
Laï Patrice	677
Jonnart Luc	675
Klenner Mimie	660
Fiordaliso Davy	657
Rombaut Alexandre	646
Cordisco Valeri	639
Jedy Aziza	567
Lecocq Cédric	563
Groetembril Roxane	560
Vilbajo Marine	552
Clara Stève	529
Gigounon Jean	524
Calvagna Salvatore	454

Prise de connaissance

2. Installation des conseillers élus - Vérification des pouvoirs et prestation de serment

Après examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités, les Conseillers communaux sont invités à prêter serment afin d'être installés dans leur fonction.

M. Devin accuse bonne réception du désistement par M. Damien Schena de son mandat de conseiller communal.

M. Mario Tilmant est le 1er élu suppléant en ordre utile sur la liste PS. Comme le prévoit la législation, les causes d'incompatibilité et d'inéligibilité ont été vérifiées pour chacun des élus au conseil communal.

M. Van Houter se lève et invite M. Devin à prêter serment en tant que conseiller communal.

M. Devin remercie M. Van Houter et reprend la parole afin de remercier l'électorat.

"En tant que Président du Conseil communal et Bourgmestre de la Ville de Binche, je tiens à remercier les habitants de notre entité de m'avoir témoigné leur confiance lors des élections du 13 octobre dernier. Cette confiance témoigne de votre satisfaction et de votre soutien quant aux actions que nous avons entreprises durant ces 6 dernières années. Vos votes ont été unanimes, donnant ainsi la majorité absolue au parti socialiste, lequel a confirmé son score de 57% de 2018. Je vous remercie du fond du cœur et ferai tout pour me montrer digne de la confiance et de l'espoir que vous m'avez témoigné. Avant que chacun ne soit appelé à prêter serment, je tiens à souligner l'importance de notre travail et de notre engagement. Nous avons été élus pour veiller au bien-être des habitants de l'entité binchoise et nous sommes ici pour travailler.
Aucune cause d'incompatibilité et d'inéligibilité n'ayant été décelée dans leur chef, j'ai maintenant le plaisir d'appeler, par ordre alphabétique, les conseillers communaux élus à venir prêter serment.

NOM Prénom

Alongi Marjorie
Arman Laurent
Beaujean Thomas
Calvagna Salvatore
Clara Stève
Cordisco Valerie
Corso Cécile
Davoine Larissa
Deghorain Benoit
Devin Laurent
Duportal Arno
Fiordaliso Davy
Gigounon Jean
Gossuin Jack
Groetembril Roxane
Jedy Aziza
Jonnart Luc
Klenner Mimie
Labar Philippe
Laï Patrice
Lecocq Cédric
Leroy Natacha
Maghe Frédéric
Noteboom Vincent
Romani Aurore
Rombaut Alexandre
Tilmant Frédéric
Tilmant Mario
Urbain Jérôme
Van Houter Kevin
Vilbajo Marine

Le Conseil communal de la Ville de Binche est désormais installé".

Prise d'acte du désistement de Mr Damien SCHENA

<u>Prestation de serment et installation des Conseillers communaux suivants</u>:
Mmes et Mrs Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Natacha LEROY, Jérôme URBAIN, Frédéric TILMANT, Frédéric MAGHE, Thomas BEAUJEAN, Benoit DEGHORAIN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Vincent NOTEBOOM, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Cécile CORSO, Laurent ARMAN, Patrice LAÏ, Luc JONNART, Marie Claude KLENNER, Davy FIORDALISO, Alexandre ROMBAUT, Valeri CODISCO, Aaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Marine VILBAJO, Stève CLARA, Jean GIGOUNON, Salvatore CALVAGNA, Aurore ROMANI, Mario TILMANT

3. Tableau de préséance des membres du Conseil communal - Arrêt

Le Conseil communal est invité à arrêter l'ordre de préséance des membres du Conseil communal.

Suite à cette installation, les conseillers communaux sont invités à fixer le tableau de préséance.

M. Somers présente le tableau de préséance fixé selon l'ancienneté des conseillers et, à ancienneté égale, le nombre de voix obtenues :

N°					

	Nom et prénom	Ancienneté de service	Suffrage le 13/10/2024	Date de naissance	Parti
1	DEVIN Laurent	03/01/2001	6561	16/03/1970	PS
2	JONNART Luc	03/01/2001	675	22/11/1956	PS
3	URBAIN Jérôme	12/10/2004	1309	12/10/1981	MR-CI
4	VAN HOUTER Kevin	04/12/2006	2775	31/12/1984	PS
5	TILMANT Frédéric	04/12/2006	1192	04/05/1969	PS
6	DEGHORAIN Benoit	04/12/2006	892	25/08/1971	MR-CI
7	ARMAN Laurent	04/12/2006	700	06/06/1972	PS
8	LABAR Philippe	15/12/2006	879	17/07/1957	PS
9	KLENNER Marie Claude	17/03/2008	660	04/01/1945	PS
10	DAVOINE Larissa	03/12/2012	1737	27/10/1968	PS
11	LEROY Natacha	03/12/2012	1336	29/09/1988	MR-CI
12	MAGHE Frédéric	03/12/2012	1089	14/09/1981	MR-CI
13	CALVAGNA Salvatore	03/12/2012	454	19/05/1959	EPB
14	BEAUJEAN Thomas	03/12/2018	952	20/04/1992	PS
15	NOTEBOOM Vincent	03/12/2018	762	07/03/1966	PS
16	ROMBAUT Alexandre	03/12/2018	646	09/03/1983	MR-CI
17	VILBAJO Marine	03/12/2018	552	23/11/1997	PS
18	TILMANT Mario	03/12/2018	543	11/12/1969	PS
19	ALONGI Marjorie	02/12/2024	864	15/09/1980	PS
20	DUPORTAL Arno	02/12/2024	747	17/04/2001	PS
21	GOSSUIN Jacques	02/12/2024	735	05/02/1970	PS
22	CORSO Cécile	02/12/2024	701	09/01/1970	PS

23	Patrice LAÏ	02/12/2024	677	01/10/1966	PS
24	FIORDALISO Davy	02/12/2024	657	07/05/1977	PS
25	CORDISCO Valeri	02/12/2024	639	01/03/1974	MR-CI
26	JEDY Âaziza	02/12/2024	567	13/08/1971	PS
27	LECOCQ Cédric	02/12/2024	563	03/08/1983	PTB
28	GROETEMBRIL Roxane	02/12/2024	560	25/05/2001	PS
29	CLARA Stève	02/12/2024	529	19/11/1976	MR-CI
30	GIGOUNON Jean	02/12/2024	524	24/08/2001	MR-CI
31	ROMANI Aurore	02/12/2024	217	20/02/1984	PTB

Arrêt du tableau de préséance

4. Vote du pacte de majorité - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le pacte de majorité déposé par le groupe politique Parti Socialiste.

M. Devin précise qu'un pacte de majorité a été déposé par le groupe PS auprès du Directeur général en date du 8 novembre 2024. Il remplit toutes conditions de régularité prévues par le CDLD.

Ce pacte de majorité désigne ainsi :

- *Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre*
- *Monsieur Kevin VAN HOUTER, 1ère échevin*
- *Madame Larissa DAVOINE, 2ème échevine*
- *Monsieur Thomas BEAUJEAN, 3ème échevin*
- *Monsieur Philippe LABAR, 4ème échevin*
- *Madame Marjorie ALONGI, 5ème échevine*
- *Madame Cécile CORSO, 6ème échevine*
- *Monsieur Frédéric TILMANT, Président pressenti du Conseil de l'action sociale.*

Le pacte de majorité est adopté à la majorité des membres présents. Chaque membre du Conseil communal est appelé à voter à haute voix.

Pour: 20

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL
Contre: 8
Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Steve CLARA, Jean GIGOUNON
Abstentions: 3
Salvatore CALVAGNA, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

5. Prestation de serment des membres du Collège communal

Après vérification des pouvoirs, le Bourgmestre et les Echevins sont invités à prêter serment afin d'être installés dans leur fonction.

M. Devin invite maintenant tous les membres du Pacte de majorité PS à prêter serment pour exercer ses fonctions au sein du Collège communal.

M. *Van Houter se lève et invite M. Devin à prêter serment en tant que Bourgmestre.*

M. Devin remercie M. Van Houter et invite les autres membres, par ordre de préséance, à prêter serment entre ses mains.

- *Monsieur Kevin VAN HOUTER, 1ère échevin*
- *Madame Larissa DAVOINE, 2ème échevine*
- *Monsieur Thomas BEAUJEAN, 3ème échevin*
- *Monsieur Philippe LABAR, 4ème échevin*
- *Madame Marjorie ALONGI, 5ème échevine*
- *Madame Cécile CORSO, 6ème échevine*

M. Devin précise que M. Tilmant sera installé en tant que Président du CPAS le 9 décembre prochain et ne peut dès lors pas prêter serment comme membre du Collège communal ce jour. Sa prestation de serment aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal. Le Collège communal de la Ville de Binche est désormais installé.

<u>Prestation de serment de:</u>
Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre
Mr Kevin VAN HOUTER, 1e échevin ;
Mme Larissa DAVOINE, 2e échevine,
Mr Thomas BEAUJEAN, 3e échevin,
Mr Philippe LABAR, 4e échevin,
Mme Marjorie ALONGI, 5e échevine,
Mme Cécile CORSO, 6e échevine.

6. Désignation des conseillers du Conseil de l'Action Sociale - Désignation

Le Conseil communal est invité, sur base de la présentation des candidats par les groupes politiques, à désigner les membres du Conseil de l'Action Sociale.

Il est procédé à la désignation des membres du Conseil de l'action sociale.

A la suite des résultats des élections communales du 13 octobre dernier, il revient donc :

- *7 sièges au groupe PS*
- *3 sièges au groupe MR-CI*
- *1 sièges au groupe PTB*

Une liste a été déposée par chacun de ces groupes. La régularité de ces listes et l'absence de cause d'incompatibilité et d'inéligibilité ont été vérifiées.

Sont donc proposés comme conseillers de l'action sociale :

- **Pour le Groupe PS**

1. TILMANT Frédéric (Président CPAS, conseiller communal)
2. LAÏ Patrice (conseiller communal)
3. MOTTE Jacques
4. HAMEL Maria
5. LIMPENS Micheline
6. COTTIN Marie-Line
7. FALAGIARDA Véronique

- **Pour le Groupe MR-CI**

1. Hélène HARVENGT
2. Alexandre ROMBAUT (conseiller communal)
3. Géraldine STOCK

- **Pour le Groupe PTB**

1. Aslihan ATIK

M. Devin précise que les conseillers communaux sont invités à désigner les conseillers de l'action sociale.

Les Conseillers de l'Action sociale sont désignés de plein droit et de la manière suivante:

Pour le groupe PS:
Mr Frédéric TILMANT,
Mr Patrice LAÏ,
Mr Jacques MOTTE,
Mme Maria HAMEL,
Mme Micheline LIMPENS,
Mme Marie-Line COTTIN,
Mme Véronique FALAGIARDA.

Pour le groupe MR-CI:
Mme Hélène HARVENGT,
Mr Alexandre ROMBAUT,
Mme Géraldine STOCK.

Pour le groupe PTB:
Mme Aslihan ATIK

7. Désignation des conseillers de police - Votes

Le Conseil communal est invité, sur base des actes de candidatures, à élire les membres du

Conseil de police représentant la Ville de Binche.

M. Devin assisté des deux conseillers communaux les plus jeunes, M. Gigounon et Mme Roxane Groetembril, veille au bon déroulement des opérations. M. Devin procède à l'élection des conseillers de la Zone de police où 9 sièges sont à pourvoir pour Binche. Il précise qu'une liste a été déposée par les groupes PS, MR-CI et PTB et que chaque conseiller communal a reçu la liste des candidats classés par ordre alphabétique avec sa convocation au conseil communal. Les bulletins de vote présentent les candidats classés dans ce même ordre. Chaque conseiller reçoit 5 bulletins de vote. Les 9 candidats ayant reçu le plus de votes seront élus conseillers de police.

- *Vote et dépouillement à haute voix.*
- *Il est d'abord procédé au dénombrement des votes valables et des votes blancs et nuls.*
- *Sont ensuite recensés les votes obtenus par chaque candidat membre effectif. Sont élus en tant que membres effectifs les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.*

<u>Au scrutin secret, 155 bulletins sont comptabilisés et 155 bulletins sont valablement émis</u>:
Monsieur ARMAN Laurent: par 17 voix;
Monsieur DUPORTAL Arno: par 17 voix;
Monsieur GOSSUIN Jacques: par 17 voix;
Monsieur NOTEBOOM Vincent: par 17 voix.
Monsieur DEGHORAIN Benoit: par 16 voix;
Monsieur JONNART Luc: par 16 voix;
Madame KLENNER Marie Claude: par 16 voix;
Monsieur URBAIN Jérôme: par 16 voix;
Monsieur MAGHE Frédéric: par 13 voix;
Monsieur LECOCQ Cédric: par 10 voix.

<u>Sont élus conseillers de Police</u>:
Monsieur ARMAN Laurent
Monsieur DEGHORAIN Benoit
Monsieur DUPORTAL Arno
Monsieur GOSSUIN Jacques
Monsieur JONNART Luc
Madame KLENNER Marie Claude
Monsieur MAGHE Frédéric
Monsieur NOTEBOOM Vincent
Monsieur URBAIN Jérôme

8. Déclarations individuelles facultatives d'apparentement - Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte des déclarations individuelles d'apparentement des membres composant le nouveau Conseil communal, suite aux élections communales du 13 octobre 2024.

M. Devin précise qu'il est important de connaître, pour chaque élu, sa déclaration d'apparentement afin de la communiquer aux différentes structures para-locales. La déclaration d'apparentement est individuelle, facultative et unilatérale. M. Devin propose de réaliser un tour de table afin de proposer à chaque candidat de déclarer son apparentement.

<u>Apparentement au groupe PS</u>: Mmes et Mrs DEVIN Laurent, JONNART Luc, VAN HOUTER Kevin, TILMANT Frédéric, ARMAN Laurent, LABAR Philippe, KLENNER Marie Claude, DAVOINE Larissa, BEAUJEAN Thomas, NOTEBOOM Vincent, VILBAJO Marine, TILMANT Mario, ALONGI Marjorie, DUPORTAL Arno, GOSSUIN Jacques, CORSO Cécile, Patrice LAÏ, FIORDALISO Davy, JEDY Âaziza, GROETEMBRIL Roxane.

<u>Apparentement au groupe MR</u>: Mmes et Mrs URBAIN Jérôme, DEGHORAIN Benoit, LEROY Natacha, MAGHE Frédéric, ROMBAUT Alexandre, CORDISCO Valeri, CLARA Stève, GIGOUNON Jean.

<u>Apparentement au groupe PTB</u>: Mme et Mr LECOCQ Cédric, ROMANI Aurore

<u>Apparentement au groupe Les Engagés</u>: Mr CALVAGNA Salvatore

JURIDIQUE

9. Asbl Communale - Contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl "Centre de la dentelle et des métiers d'art de Binche" en abrégé CEDEMAB - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le contrat de gestion entre la Ville de Binche et l'Asbl « Centre de la dentelle et des métiers d'art de Binche » en abrégé CEDEMAB, conformément aux dispositions des articles 1234-1 et suivants du CDLD.

Accord à l'unanimité

BUDGET VILLE

10. Finances - Budget communal 2025 - Allocation de 2 douzièmes provisoires et autorisation d'engager et liquider les dépenses liées aux festivités carnavalesques - Décision

Le Conseil communal est invité à autoriser l'allocation de 2 douzièmes provisoires des crédits inscrits au budget ordinaire de 2024 et à autoriser l'engagement et la liquidation des crédits au-delà de la limite fixée par les 1/12èmes provisoires afin d'assurer l'organisation des festivités carnavalesques.

Accord à l'unanimité

FINANCES

11. Notification de l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 23 avril 2024, par laquelle le Conseil communal vote les comptes annuels de l'exercice 2023, a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville, en date du 24 juin 2024.

Prise de connaissance

12. Notification de l'approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2024 - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance que la délibération du 13 juin 2024, par laquelle le Conseil communal a voté la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2024, a été approuvée par le Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville.

Prise de connaissance

13. Notification de la situation de la caisse communale pour le deuxième trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 2ème trimestre 2024 en date du 30 juin 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 10.480.335,42 €.

Prise de connaissance

14. Notification de la situation de la caisse communale pour le troisième trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse communale pour le 3ème trimestre 2024 en date du 30 septembre 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 8.962.597,62 €.

Prise de connaissance

15. Asbl Antenne Centre / ACTV - Contrat de gestion 2025 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver la conclusion du contrat de gestion 2025, entre la Ville de Binche et l'Asbl Antenne Centre / ACTV.

Accord à l'unanimité

SUBSIDES

16. Asbl "Amis de Binche Culture" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2023 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à :
- Approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2023 par l'Asbl "Amis de Binche Culture", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.
- De liquider à l'ASBL Amis de Binche Culture le solde de 20% de la subvention d'un montant de 43.900 €

Accord à l'unanimité

17. Asbl "Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2023 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2023 par l'Asbl "Patrimoine du Musée international du Carnaval et du Masque de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

18. Asbl "Office du Tourisme de Binche" - Contrat de gestion - Rapport d'évaluation 2023 conformément à l'article 25 du contrat de gestion - Approbation

Le Conseil communal est invité à :
- approuver le rapport d'évaluation sur les actions menées en 2023 par l'Asbl "Office du Tourisme de Binche", dans le cadre du contrat de gestion conclu entre cette dernière et la Ville de Binche.
- liquider à l'ASBL "Office du Tourisme de Binche" le solde de 20% de la subvention d'un montant de 28.000 €.

Accord à l'unanimité

19. Subsides 2024 - Demande d'agréation - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la demande d'agréation pour l'année 2024 de l'association "LOFT 34 DANSE ".

Mme Leroy demande qu'un cadastre des subsides octroyés par la Ville de Binche soit diffusé sur le site internet de la Ville de Binche.

Mr Devin indique qu'un tel rapport est soumis à la délibération du Conseil communal. Il invite le MR, s'il le souhaite, à publier ce rapport.

Mme Leroy indique qu'il serait plus facile et plus transparent que la Ville le fasse elle-même.

Accord à l'unanimité

20. Subsides 2024 - Demande d'agréation - Décision

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la demande d'agréation pour l'année 2024 de l'association "Bulle d'Âmes ".

Mr Devin invite Mr Somers à donner des explications sur le dossier.

Mr Somers explique qu'il appartient au Conseil communal, conformément au règlement de la Ville, adopté par le Conseil communal, de délibérer sur l'intérêt général que revêtent ou ne revêtent pas les activités d'une ASBL et ainsi se prononcer sur l'agréation ou le refus d'agréation d'une telle ASBL à la suite de la demande formulée par celle-ci.
Si une agréation est octroyée par le Conseil communal, il appartient, dans un deuxième temps, au Collège communal, d'appliquer les règlements d'octroi de subsides par répartition et, dès lors, d'analyser si l'activité d'une ASBL correspond à l'une des activités qui est subsidiée par la Ville de Binche. La décision qui est ici appelée du Conseil communal concerne donc le niveau d'agréation. Mr Somers explique qu'il revient dès lors aux Conseillers communaux d'évaluer le caractère d'intérêt général des activités développées par cette ASBL qui sont, notamment, liées à la maïeutique et au coaching personnel.

Mr Devin propose de reporter le point afin que de plus amples informations sur les activités de cette ASBL puissent être rassemblées.

Report

21. Subsides communaux - Délégation au Collège communal - Décision

En application du décret du 31 janvier 2013, il est proposé au Conseil communal de donner délégation au Collège communal, pour la durée de la présente législature, pour l'octroi des subventions :
1° qui figurent nominativement au budget, dans les limites des crédits qui y sont inscrits à cet effet et approuvés par l'autorité de tutelle ;
2° en nature ;
3° motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues.

Pour: 29
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Steve CLARA, Jean GIGOUNON
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

REGIE FONCIERE

22. Notification de l'approbation des comptes de l'exercice 2023 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que les comptes de l'exercice 2023 de la Régie Foncière communale sont approuvés, tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 23 avril 2024.

Prise de connaissance

23. Notification de l'approbation de la modification budgétaire n° 1 - Exercice 2024 - Prise de connaissance

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2024 de la Régie Foncière communale est approuvée, telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 13 juin 2024.

Prise de connaissance

24. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 1er trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 1er trimestre 2024, en date du 31 mars 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 238.559,32 €.

Prise de connaissance

25. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 2ème trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 2ème trimestre 2024, en date du 30 juin 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 682.271,70 €.

Prise de connaissance

26. Notification de la situation de la caisse de la Régie foncière - 3ème trimestre 2024 - Prise de connaissance

Il est notifié au Conseil communal la situation de la caisse de la Régie foncière pour le 3ème trimestre 2024, en date du 30 septembre 2024. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 429.768,77 €.

Prise de connaissance

27. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Approbation du projet d'acte pour la parcelle C n° 239b - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le projet d'acte pour la parcelle cadastrée section C n° 239b, en nature de terre, pour une contenance approximative, emprise en surface de 16a, moyennant une indemnité s'élevant à 6.287,19 €;
- inscrire la dépense à l'article budgétaire 481/733-60/2018 pour le projet n° 20180023.

Accord à l'unanimité

28. Emprises parcelles de terrain à la Voie Miclette et au Chemin de Bonne Espérance à Waudrez - Rectification du montant de l'indemnité locative pour rupture de bail à ferme pour la parcelle C n° 239b - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 30 septembre 2024 par laquelle il marque son accord sur l'avenant à la convention d'indemnités locatives pour rupture de bail à ferme pour la parcelle cadastrée section C n° 239b au profit du fermier occupant.

Accord à l'unanimité

29. Aliénation de la parcelle cadastrée section B n° 370H sise rue du Carnois à Leval - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 30 septembre 2024 marquant son accord de principe sur l'aliénation de la parcelle cadastrée section B n° 370H sise rue du Carnois à Binche.

Accord à l'unanimité

30. Mise à disposition d'un local de l'ancienne école de la Croix-Rouge à Leval en faveur du CPAS - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant à la convention de mise à disposition d'un local supplémentaire dans l'ancienne école de la Croix-Rouge à Leval au profit du CPAS.

Accord à l'unanimité

ALLOËT

31. Bois de l'Alloët - Vente des coupes de bois de l'exercice 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la désignation, par le Collège Communal, de l'adjudicataire retenu lors de la vente des coupes de bois, pour le bois de l'Alloët et pour l'exercice 2025.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

32. Intervention complémentaire de sécurisation du bâtiment dit des Récollets incendié sis Avenue Charles Deliège 33 à 7130 Binche - Procédure d'urgence – Ratification de la dépense en vertu de l'article L1311-5 du CDLD

Dans le cadre du marché « Intervention complémentaire de sécurisation du bâtiment dit des Récollets incendié sis Avenue Charles Deliège 33 à 7130 Binche - Procédure d'urgence », le Conseil communal est invité à ratifier la dépense de 9.300,00 € hors TVA ou 11.253,00 €, 21% TVA de la commande « Intervention complémentaire de sécurisation du bâtiment dit des Récollets incendié sis Avenue Charles Deliège 33 à 7130 Binche - Procédure d'urgence » et l'inscription budgétaire à la prochaine modification budgétaire du budget ordinaire, article 773/140-11 en vertu de l'article L1311-5 du CDLD.

Accord à l'unanimité

33. Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums - 2024/2025 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision

Dans le cadre du marché « Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums - 2024/2025 », le Conseil communal est invité à :
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier des charges N° 3393 et le montant estimé du marché "Accord-cadre de travaux - Fourniture et pose de caveaux et columbariums - 2024/2025", établis par le Service Population - Etat Civil. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 123.000,00 € hors TVA ou 148.830,00 €, 21% TVA comprise;
- passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable;
- financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024 et qui sera inscrit au budget extraordinaire 2025, article 878/722-60 (n° de projet 20240007).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

34. Eclairage Public - AGW OSP EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - 397759 - Année 2024 - Phase 1/2 - 298 points - Décision

Dans le cadre du projet "Eclairage Public - AGW OSP EP- Remplacement des luminaires - BINCHE - 397759 - Année 2024 - Phase 1/2 - 298 points", le Conseil communal est invité à :
- marquer son accord sur les travaux de remplacement / suppression des sources lumineuses

conformément aux plans de l'offre n° 20774014 établis par ORES ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20774014 présenté par ORES et son annexe 1 pour un montant de 93.937,11 € HTVA ou 113.663,90 €, 21% TVA comprise et dont la part communale est de 44.837,11 € HTVA ;
- adhérer au financement proposé par CENEO et autoriser ORES d'envoyer une copie de la facture à CENEO;
- transmettre la décision à l'autorité de Tutelle ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 426/732-60 (n° de projet 20240060).

Accord à l'unanimité

35. Eclairage Public - AGW OSP EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - 397777 - Année 2024 - Phase 2/2 - 298 points - Décision

Dans le cadre du projet « Eclairage Public - AGW OSP EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - 397777 - Année 2024 - Phase 2/2 - 298 points », le Conseil communal est invité à :
- marquer son accord sur les travaux de remplacement / suppression des sources lumineuses conformément aux plans de l'offre n° 20775726 établis par ORES ;
- approuver le bon de commande de l'offre n° 20775726 présenté par ORES et son annexe 1 pour un montant de 91.237,91 € HTVA ou 110.397,87 €, 21% TVA comprise et dont la part communale est de 41.227,91 € HTVA ;
- adhérer au financement proposé par CENEO et autoriser ORES d'envoyer une copie de la facture à CENEO;
- transmettre la décision à l'autorité de Tutelle ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 426/732-60 (n° de projet 20240060).

Accord à l'unanimité

36. Eclairage Public - AGW OSP EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Année 2024 - Convention de crédit CENEO, Intercommunale pure de financement (ex-IPFH) - Approbation

Dans le cadre du projet du projet "Eclairage Public - AGW OSP EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Année 2024 – 397759, phase 1, 298 points et 397777, phase 2, 298 points", le Conseil communal est invité à approuver les termes de la convention de crédit.

Accord à l'unanimité

37. Eclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 - Accord de principe

Dans le cadre du dossier "Éclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 ", le Conseil communal est invité à :
- marquer son accord de principe sur l'estimation du dossier ayant pour objet "Éclairage Public - AGW EP - Remplacement des luminaires - BINCHE - Cronos n° 410037-410038-410039 - Année 2025 ", établis par l'auteur de projet ORES, au montant de 113.500,00 € hors TVA ou 137.335,00 €, 21% TVA comprise;
- financer la dépense par le crédit à inscrire au budget extraordinaire de l'exercice 2025.

Mr Lecocq propose qu'une résolution soit prise en prochain conseil communal pour rééquiper la Place Saint-Pierre à Leval en éclairage public. Il précise que l'éclairage public sur cette place est

insuffisant.
Mr Devin indique que l'objectif poursuivi par la Ville de Binche en collaboration avec Ores, consiste, dans le cadre d'un plan décennal, à renouveler l'ensemble des points lumineux sur l'entité.
Les décisions qui sont soumises à la décision du Conseil communal sous les points 34 à 37 concernent la poursuite de ce plan de remplacement des points d'éclairage public qui concernera donc aussi la Place Saint-Pierre à Leval.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DIVERS

38. Délégation de compétences du Conseil communal en matière de marchés publics - Décision

Dans le cadre de la délégation de compétences en matière de marchés publics, le Conseil communal est invité à :
1/ donner délégation au Collège communal pour les marchés publics, les marchés publics conjoints et les centrales d'achat lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire.
2/ donner délégation pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions des marchés publics :
- au Collège communal :
 - Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 60.000 € htva pour les communes de 15.000 à 49.999 habitants ;
- au Directeur général :
 - Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 5.000 € htva pour les communes de 15.000 à 49.999 habitants ;
 - Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 10.000 € htva pour les communes de 15.000 à 49.999 habitants ;

3/ donner délégation au Collège communal pour recourir à un marché public conjoint, désigner, le cas échéant, l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et, le cas échéant, adopter la convention régissant le marché public conjoint lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, dont le montant estimé est inférieur à 60.000 € htva pour les communes de 15.000 à 49.999 habitants ;
4/ donner délégation au Collège communal pour adhérer à une centrale d'achat, manifester le cas échéant l'intérêt de la commune pour les marchés passés par la centrale d'achat, modifier les conditions d'adhésion et résilier l'adhésion ;
- donner délégation au Collège communal pour définir les besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et décider de recourir à la centrale d'achat à laquelle la commune a adhéré pour y répondre lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 60.000 € htva pour les communes de 15.000 à 49.999 habitants.

Pour: 29
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Steve CLARA, Jean GIGOUNON
Abstentions: 2
Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

FABRIQUES D'EGLISE

39. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes - Budget - Exercice 2025 - Approbation du budget de l'exercice 2025 après réformation - Ratification de la décision du Collège communal en séance du 30 septembre 2024

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal en séance du 30 septembre 2024 d'approuver la délibération du 7 août 2024 par laquelle le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2025, réformé comme suit :
- Recettes : 28.924,39 € ;
- Dépenses : 28.924,39 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2025 s'élève à 24.893,40 €.

Pour: 18
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Roxane GROETEMBRIL, Steve CLARA
Contre: 1
Jean GIGOUNON
Abstentions: 12
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Aurore ROMANI

40. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies - Budget - Exercice 2025 - Approbation du budget de l'exercice 2025 après reformation - Ratification de la décision du Collège communal en séance du 30 septembre 2024

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal en séance du 30 septembre 2024 d'approuver la délibération du 7 août 2024 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies a décidé d'arrêter le budget de l'exercice 2025, réformé comme suit :
- Recettes : 38.691,42 € ;
- Dépenses : 38.691,42 € ;
- Excédent : 0,00 €.

Le supplément communal à verser par la Ville de Binche pour l'année 2025 s'élève à 27.458,59 €.

Pour: 15
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Patrice LAÏ, Steve CLARA
Contre: 1
Jean GIGOUNON
Abstentions: 15
Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Alexandre Rombaut, Jacques GOSSUIN, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI

URBANISME

41. Permis Unique - 2021/03/PI - Construction d'un projet immobilier mixte - Ouverture de voirie - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- prendre connaissance des résultats de l'enquête publique qui a été réalisée du 12 juin au 11 juillet 2024;
- autoriser ou refuser l'ouverture d'une nouvelle voirie dans le cadre de ce projet.

Mr Devin indique, à la suite des propos tenus à l'occasion du débat électoral sur Antenne Centre par Mme Leroy, qu'il n'appartient pas à la Ville de Binche, à son Conseil communal, d'autoriser ou de refuser le permis d'urbanisme. Il appartient uniquement au conseil communal d'autoriser ou de refuser l'ouverture d'une voirie traversant le site et pour le reste, de prendre connaissance des résultats de l'enquête publique.

Mr Urbain ne souhaite pas jouer une pièce de théâtre. Il entend ne pas changer d'avis dans ce dossier qui avait été initié alors qu'il était Echevin. Mr Urbain conseille néanmoins, même si le Conseil communal, ni d'ailleurs la Ville de Binche, n'a de compétence pour délivrer ou refuser la délivrance du permis d'urbanisme, il conseille donc à la Ville de Binche, d'envisager avec les promoteurs du projet, les marges de manœuvre qui peuvent exister dans le dossier pour créer des meilleures conditions de mise en œuvre, une adaptation de périmètre.

Mr Devin précise, en réponse à Mr Urbain, que le promoteur a lui-même proposé une extension du périmètre du projet vers le Kursaal. Fort du vote à intervenir en Conseil communal, la ville pourra alors rencontrer le promoteur afin de discuter du contour du projet.

Pour: 30
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Steve CLARA, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI
Abstention: 1
Salvatore CALVAGNA

Madame Aurore ROMANI quitte la séance avant la discussion du point.
Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

42. Renouvellement de la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur le renouvellement de la CCATM et à charger le Collège communal de lancer l'appel public.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

43. Personnel communal (y compris les grades légaux) - Mandataires communaux - Allocation de fin d'année 2024 - Décision de principe

En application de l'article 30 du Statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2024. Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2024, sur base des règles fixées dans l'Arrêté royal du 23 octobre 1979.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

44. Personnel communal - Délégation au Collège communal - 2024 - Décision

Afin de faciliter la procédure administrative, le Conseil communal est invité à se prononcer sur la délégation de compétences au Collège communal en matière de personnel communal.

Pour: 29
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Jérôme Urbain, Frédéric TILMANT, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Vincent Noteboom, Alexandre Rombaut, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Valeri CORDISCO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL, Steve CLARA, Jean GIGOUNON
Abstention: 1
Cédric LECOCQ

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

45. Enseignement maternel/primaire/artistique à horaire réduit/de promotion sociale - Année scolaire 2023/2024 - Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 13 mai 2024, point n°30, par laquelle il a statué sur la déclaration des emplois vacants au 15 avril 2024 dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

46. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Augmentation de cadre au cours de l'année scolaire au niveau maternel - Création de 8/2 emplois d'institutrice maternelle et 6 périodes de psychomotricité à partir du 28 mai 2024 dans diverses implantations des écoles fondamentales officielles subventionnées de la Ville de Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point 27, par laquelle il prend acte des augmentations de cadre au cours de l'année scolaire, au niveau maternel, pour la création de 8/2 emplois et 6 périodes de psychomotricité, à partir du 28 mai 2024, dans les implantations de:

- la rue de Versailles à Binche;
- la rue du Charbonnage (Bray Levant de Mons);
- la rue Marie-José à Ressaix;
- la rue des Écoles à Buvrinnes;
- la rue S. Allende à Leval Centre;
- la rue des Erables à Péronnes;
- la rue des Arquebusiers à Binche;
- la rue J. Wauters à Péronnes-Charbonnages.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

47. Enseignement fondamental - Pacte pour un enseignement d'Excellence - Vague 5 - 2ème présentation après "recommandations" du plan de pilotage de l'école fondamentale Binche 7 en vue de sa présentation au DCO avant l'adoption définitive et la contractualisation entre le Pouvoir Organisateur et la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un « Contrat d'objectifs » - Validation

Le Conseil communal est invité à valider le plan de pilotage remanié après recommandations et présenté dans le cadre de la procédure de contractualisation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Binche en tant que Pouvoir organisateur pour l'école communale fondamentale Binche 7.

Mr Van Houter indique que, suite à la réunion de la COPALOC, des corrections sont proposées dans le texte qui concernent notamment des adaptations de dates. Il souhaite que le document soit approuvé avec ces adaptations sollicitées par la COPALOC.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

48. Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Organisation des périodes de cours à charge de la Ville de Binche du 1er octobre 2024 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 12, par laquelle il décidé d'accorder 117 périodes de cours à charge de la Ville de Binche dans les écoles communales fondamentales, du 1er octobre 2024 au 4 juillet 2025, afin de pallier les différents besoins de l'enseignement dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche, comme suit :
- 8 périodes par semaine en éducation physique;
- 32 périodes par semaine de néerlandais;
- 24 périodes par semaine pour l'organisation de l'immersion en anglais ;
- 10 périodes par semaine pour une fonction d'instituteur(trice) maternel(le) afin de faciliter l'organisation de l'enseignement en immersion ;
- 43 périodes par semaine pour la fonction d'instituteur(trice) primaire.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :

Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

49. Enseignement maternel/primaire/artistique à horaire réduit/de promotion sociale - Année scolaire 2023/2024 - Rectificatif de la déclaration des emplois vacants au 15 avril 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 24 juin 2024, point 15, par laquelle il a rectifié les périodes FLA dans la déclaration des emplois vacants au 15 avril 2024 dans l'Enseignement Officiel Subventionné de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

50. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2023/2024 - Prise de connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin d'année du 04 juillet 2024

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin d'année de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche qui s'est tenue le 04 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

51. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Calcul des dotations de périodes de cours pour l'année scolaire 2024/2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°40, par laquelle il prend connaissance de la dotation de périodes de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs et de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation pour l'année scolaire 2024/2025.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

52. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Calcul des emplois de surveillants-éducateurs subventionnables pour l'année scolaire 2024/2025 - 36 périodes par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°41, par laquelle il prend connaissance de la dotation de 36 périodes par semaine pour les emplois de surveillants-éducateurs subventionnables au sein de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation et de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2024/2025.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

53. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Année scolaire 2024/2025 - Prise de connaissance du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil des Études

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil des Études de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

54. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Calendrier des vacances/des congés et des jours de classe - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 septembre 2024, point n°28, par laquelle il décide d'approuver le calendrier des vacances, des congés et des jours de fonctionnement de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche pour l'année scolaire 2024/2025.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

55. Enseignement de promotion sociale - Année scolaire 2023/2024 - Organisation des cours - Prise de connaissance

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°71, par laquelle il décide de procéder à l'ouverture des différentes unités de formation composant les cours de l'Institut Supérieur Plus Oultre pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

56. Approbation des conventions de partenariat et paiement des prestations des partenaires du Plan de Cohésion sociale pour l'année 2025 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Caritas et Masaber pour l'année 2025;
- marquer son accord sur le paiement des subventions aux Asbl Caritas et Masaber (conventions) pour l'année 2025;

- prendre connaissance du paiement des subventions aux Asbl 6 Beaufort, Braseap, la conciliation éthique (marchés publics attribués en 2020) pour l'année 2025.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

57. Approbation des conventions de partenariat et paiement de la subvention « article 20 » aux différents partenaires du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2025 - Décision

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur les conventions de partenariat entre le PCS et les Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises pour l'année 2025;
- marquer son accord sur le paiement de la subvention article 20 aux Asbl Gymsana, Ateliers.BE et Ellipse-Alises (conventions) pour l'année 2025;
- prendre connaissance du paiement de la subvention article 20 à l'Asbl Espace Environnement (marché public attribué en date du 08 juin 2020) pour l'année 2025.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

58. Approbation des conventions (sans transfert financier) entre le Plan de Cohésion sociale de la Ville de Binche et plusieurs partenaires pour l'année 2025 - Décision

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur les conventions de partenariat (sans transfert financier), pour l'année 2025, entre :
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'AMO Transit;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'asbl Trait d'Union - Fil d'Ariane;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et le réseau de santé mentale RHESEAU;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ);
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et l'asbl Soralia;
- le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche et le service insertion du Centre Public d'Action Sociale (CPAS).

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

59. Renouvellement du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée de Binche (CCCPH) - Décision

Le Conseil communal est invité à :
- prendre connaissance du cadre de référence proposé par la Circulaire du 27 mai 2004, relative à l'instauration de Conseils Consultatifs des Personnes Handicapées;

- marquer son accord sur le renouvellement du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée;
- marquer son accord sur le lancement de l'appel public à candidatures par le Collège communal.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

60. Renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés de Binche (CCCA) - Décision

Le Conseil communal est invité à :
- prendre connaissance du cadre de référence proposé par la Circulaire du 02 octobre 2012 du Gouvernement Wallon, relative à la mise en place de Conseils Consultatifs des Aînés;
- marquer son accord sur le renouvellement du Conseil Consultatif Communal des Aînés de Binche;
- marquer son accord sur le lancement d'un appel public à candidatures par le Collège communal.

Accord à l'unanimité

MOBILITE

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

61. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, à la rue Reine Astrid, face au n°61.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

62. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, à la rue des Bluets, face au n°20.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

63. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, à la rue Reine Astrid, face au n°61.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

64. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Epinois, à la Route de Charleroi, face au n°286.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

65. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la route de Merbes, face au n°56.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

66. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Abrogation d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à abroger un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à l'Avenue Marie-José, face au n°54.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

67. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à l'Avenue Marie José, n°46.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

68. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la Place Eugène Derbaix, face à l'immeuble n°7.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

69. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue Zéphirin Fontaine, n°151.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

70. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, à la rue Gilles Binchois, face à l'immeuble n°12.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

71. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Binche, rue de la Fraternité, 19.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

72. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Epinois, à la Rue Vanquelfs, face au n°163.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

73. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Leval-Trahegnies, rue Hector-Trigallez, 25.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

74. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Ressaix, à la Cité Noël Lustre, face au n°18.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

75. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Waudrez, Route de Mons, n°160.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

76. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, Chaussée Brunehault, face au n°66.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

77. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, à la Rue Reine Astrid face au n°42.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

78. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes-lez-Binche, Chaussée Brunehault, 160.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

79. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Peronnes-lez-Binche, à la Rue des Coquelicots, face au n°22.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

80. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Bray, à la Rue des Sorbiers, face au n°10.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

81. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Bray, à la Rue Achille Delattre face au n°14.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

82. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un emplacement PMR - Décision

Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire au Code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Bray, Cité du Moustier, sur la place de parking face au n°14.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

83. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'une signalisation complémentaire relative à la circulation des véhicules lourds à la rue de Senzeilles à Binche - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant une signalisation complémentaire à celle déjà en place et relative à la circulation des véhicules lourds (plus de 5 tonnes), dans la rue de Senzeilles à Binche.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

84. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration d'un dispositif ralentisseur de type plateau à la rue de la Pépinière à Binche ainsi que la signalisation afférente - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre un règlement complémentaire au code de la route instaurant un dispositif ralentisseur de type plateau à la rue de la Pépinière à Binche ainsi que la signalisation afférente.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

85. Mobilité - Nouveau règlement complémentaire au code de la route suite au refus d'approbation par le SPW - Extension de la zone 30 abords d'écoles déjà existante dans la rue de Versailles - Décision

Tenant compte des remarques émises par le SPW, le Conseil communal est invité à adopter un nouveau règlement complémentaire au Code de la route étendant la zone 30 déjà présente aux abords d'écoles à Binche, à la rue de Versailles. L'extension concernerait la rue de Buvrinnes, tronçon compris entre la rue de Merbes et la rue Caroline Popp.

Accord à l'unanimité

Absente pour ce point :
Madame Aurore ROMANI, Conseillère;

86. Mobilité - Nouveau règlement complémentaire au code de la route suite au refus d'approbation par le SPW - Mise en conformité du mode de stationnement à la rue de Million (côté impair) à Binche - Décision

Tenant compte des remarques émises par le SPW, le Conseil communal est invité à prendre un nouveau règlement complémentaire au Code de la route afin de mettre en conformité le mode de stationnement à la rue de Million à Binche (tronçon compris à partir de l'habitation portant le n°9 et la jonction avec la Route de Mons).

Accord à l'unanimité

Madame Aurore ROMANI entre en séance avant la discussion du point.

87. Mobilité - Règlement complémentaire au code de la route - Instauration de places de stationnement limité dans le temps à Binche - Grand Place - Square Eugène Derbaix - Rue Notre-Dame - Modification de la décision

Suite à l'avis technique du SPW, le Conseil communal est invité à modifier le règlement complémentaire au code de la route afin d'instaurer des places de stationnement où ce dernier serait limité dans le temps à 30 minutes, à Binche :

- sur la Grand Place (3 places, face au Théâtre communal);
- à la rue Notre-Dame, l'entièreté du tronçon, côté impair (l'autre côté étant déjà interdit au stationnement);
- au Square Eugène Derbaix (3 places, dans les places en épis, situées face aux n°7, 8 et 9).

Mme Cordisco indique être favorable sur le dispositif mais estime que celui-ci n'est pas assez visible.

Mr Devin indique que le dispositif n'est pas encore mis en œuvre ; il doit d'abord être avalisé par le conseil communal.

Mme Cordisco ajoute qu'elle souhaite que le dispositif de stationnement en zone bleue par ailleurs, au-delà de ces poches de stationnement limitées à 30 minutes, soit étendu à 2 heures plutôt qu'1h30 à l'heure actuelle.

Mr Van Houter indique que le dispositif de zone de stationnement limité à 30 minutes avait déjà été approuvé par le conseil communal. Une adaptation au dispositif tel qu'il avait été préalablement adopté par le Conseil communal doit être apportée à la suite d'une remarque de la tutelle et avant qu'il ne puisse être matérialisé. En réponse à la demande d'extension jusqu'à 2 heures du stationnement dans le reste de la zone bleue formulée par Mme Cordisco, Mr Van Houter précise que lors de la création de la zone bleue, cette question avait déjà été soulevée et qu'une limitation à 1h30 avait été privilégiée. Une discussion est possible pour une adaptation de ce temps de stationnement dans le reste de la zone bleue mais toujours avec un objectif qui est d'éviter que des voitures ventouses ne pénalisent la rotation de stationnement en Centre-Ville.

Mr Urbain demande des précisions sur la méthode de panneautisation qui va être mise en œuvre.

Mr Devin rappelle les emplacements qui sont concernés par ce dispositif.

Mr Van Houter indique que ces emplacements seront matérialisés par une panneautisation réglementaire et qu'il conviendra de veiller au respect du cadre bâti dès lors que les zones de stationnement limitées à 30 minutes seront notamment déployées dans des zones d'intérêt patrimonial.

Mr Lecocq indique que ce type de limitation de zone de stationnement est éprouvé ; il est favorable.

Accord à l'unanimité

POINTS COMPLEMENTAIRES

88. Retransmission en direct des Conseils communaux - Décision

En vertu de l'article L1122-24, alinéa 1er du C.D.L.D (mise à l'ordre du jour du Conseil communal de points complémentaires), Monsieur Frédéric Maghe sollicite l'inscription du point suivant à la séance du 02 décembre 2024.

Mr Devin propose que la discussion sur les 3 points complémentaires puisse être menée en même temps et que l'on procède au vote dans un 2ème temps. Il cède la parole à Mr Maghe, Conseiller communal, ayant déposé les demandes d'inscriptions à l'ordre du jour de 3 points complémentaires.

Mr Maghe indique qu'il n'est pas trop tôt en ce premier Conseil de la nouvelle mandature, pour prendre de bonnes résolutions. C'est la raison pour laquelle il sollicite que 3 décisions soient prises par le Conseil communal. La 1ère concerne la diffusion des débats du Conseil communal sur internet. Il estime que cette proposition permettrait plus d'accès au débat démocratique, d'une part, et un accès aux débats pour les personnes ne pouvant pas y assister et notamment pour les personnes à mobilité réduite, d'autre part. Le 2ème point qu'il soumet concerne la mise en œuvre de Commissions préparatoires au Conseil communal. Il donne pour exemple le débat qui vient d'avoir lieu, relatif à la mise en œuvre d'espaces de zone bleue limitée à 30 minutes. Il estime que les discussions techniques qui ont eu lieu en Conseil communal sur ce type de point pourraient plus facilement être tenues en Commission et de sorte que les contours techniques des points puissent être discutés et, le cas échéant, être réorientés avant d'arriver au Conseil Communal. Enfin, le 3ème point concerne la mise en œuvre d'un agenda annuel des séances du Conseil communal, de sorte qu'une prévisibilité de ces séances soit possible pour les conseillers communaux. Il indique pour chacun de ces 3 points, avoir, et conformément au CDLD, remis un rapport ainsi qu'un projet de délibération.

Mr Lecoq se réjouit d'inspirer le MR. Ainsi, il constate que pendant 18 ans, le MR, participant à la majorité communale n'a pas fait avancer ce type de dispositif. Il constate qu'à l'occasion du 1er Conseil communal dans lequel le MR est dans l'opposition, il propose de faire avancer des points qui favoriseraient la démocratie locale. Il est donc heureux de constater que le PTB qui porte ce type d'avancée dans ses programmes depuis longtemps ait inspiré le MR qui ne se soucie pas de ce type d'enjeu à Binche depuis 18 ans, ni dans son programme.

Mr Jonnart prend la parole. Les conseils communaux à Binche se sont toujours tenus selon les modalités que nous connaissons à ce jour. Les convocations des conseils communaux à Binche respectent les prescrits du Code de la Démocratie, qui stipulent que la convocation doit être transmise au moins 7 jours ouvrables avant chaque séance, sauf urgence. Lorsque le MR faisait partie de la majorité, cela ne semblait pas poser de problème à ses conseillers communaux. Pourquoi dès lors invoquer les notions de transparence à cet égard et vouloir aller au-delà des prescrits légaux du Code de la Démocratie ? Quant au soi-disant gain d'efficacité, le groupe PS ne pense pas qu'il soit uniquement lié au temps de préparation des dossiers avant chaque conseil communal, mais bien à un travail de suivi régulier de la part de chaque conseiller impliqué dans la vie de sa cité. Il tient à rappeler ici que les conseillers communaux disposent d'une prérogative importante qui leur est offerte par le Code de la Démocratie (article L1122-10) qui stipule que « Aucun acte, aucune pièce concernant l'administration, ne peut être soustrait à l'examen des membres du conseil ». J'invite donc mes collègues conseillers communaux à faire usage de ce droit s'ils souhaitent faire preuve d'une préparation renforcée et qualitative des dossiers.

Le PS entend aussi préserver une souplesse de fonctionnement, et permettre au Collège et à l'Administration communale, de pouvoir adapter les dates de chaque conseil communal en fonction de contraintes et d'impératifs qui sont liés au bon avancement des dossiers. Le groupe PS propose donc de voter contre la proposition faite par MR-CI.
A nouveau, il tient à préciser d'emblée que les conseils communaux à Binche se sont toujours tenus selon les modalités que nous connaissons à ce jour.
Sur le deuxième point, si la possibilité d'instituer des commissions thématiques préparatoires est bien prévue par le Code de la Démocratie, il n'en reste pas moins que cette possibilité n'a aucun caractère contraignant.
Lorsque le MR faisait partie de la majorité, cela ne semblait pas poser de problème à ses conseillers communaux. Qu'est-ce qui a bien pu changer du jour au lendemain ? Nous sommes en droit de nous poser la question, d'autant que les conseils communaux à Binche se sont toujours déroulés, ces dernières années, dans un profond respect de tous les partis politiques représentés.
Le groupe PS insiste sur le fait que le véritable lieu d'expression et de débat démocratique est précisément le Conseil communal, et non au sein de commissions qui se déroulent à huis clos.
Il indique que l'on peut comprendre que certaines grandes Villes puissent recourir à la mise en place de commissions, au vu du nombre de points qui sont abordés en Conseil. Mais Binche est une ville à taille humaine, et les dossiers qui présentés sont majoritairement de notoriété publique et d'une accessibilité technique abordables. Les dossiers plus importants font l'objet de procédures durant lesquelles des commissions publiques sont légalement instaurées, comme cela est le cas pour la Commission d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, qui permet aux citoyens et acteurs locaux concernés de participer aux débats.
Le groupe PS rappelle également que des commissions existent déjà, dans lesquelles des citoyens ou des acteurs locaux sont impliqués : il s'agit, notamment des conseils consultatifs, comme ceux des aînés ou de la personne handicapée. Nous avons par ailleurs la volonté, comme cela était mentionné dans notre programme électoral, de créer de nouveaux conseils consultatifs, comme celui des adolescents.
La mise en place systématiques de commissions risque d'alourdir la charge de travail de l'Administration et des élus locaux (dont beaucoup, comme le signale justement le MR, ont par ailleurs une autre activité professionnelle). La multiplication des réunions, combinée à un alourdissement des processus (quorum à respecter, PV à rédiger …) sont susceptibles d'entraîner plus de rigidité, que d'efficacité réelle. Il doit en outre être tenu compte du surcoût que peuvent représenter ces commissions (paiement de jetons de présence).
Il tient également à rappeler la possibilité légale qui est offerte aux conseillers communaux d'accéder à l'ensemble des documents administratifs (article L1122-10) et qu'il existe des modalités selon lesquelles le Directeur général, la Directrice financière, ou un fonctionnaire délégué par eux, se tiennent à disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers.
Le groupe PS prône donc la tenue de véritables débats publics transparents et démocratiques au sein de ce Conseil. Il fait également confiance en la disponibilité et l'ouverture d'esprit de nos élus locaux, pour avoir des échanges à la fois constructifs et respectueux. C'est pourquoi le groupe PS votera contre la proposition faire par le groupe MR-CI.
Concernant le 3e point, il rappelle que les conseils communaux à Binche se sont toujours tenus selon les modalités que nous connaissons à ce jour. Le MR invoque l'article L1122-12 du Code de la Démocratie pour rappeler que les séances du Conseil communal sont publiques ? Il confirme que cela est bien le cas à Binche : les portes de la salle sont ouvertes et tout citoyen qui souhaite assister à nos débats sont les bienvenus. Lorsque le MR faisait partie de la majorité, cela ne semblait pas poser de problème à ses conseillers communaux. Qu'est-ce qui a bien pu changer du jour au lendemain ? Le souhait du PS est que la sérénité et le caractère constructif des débats ne laisse la place à un show pimenté de polémiques et de slogans stériles. Le groupe PS tient à affirmer ici son attachement au rôle de la presse locale, et notamment à la presse télévisuelle régionale, dont nous défendons, avec force, son existence et son utilité. C'est précisément le rôle de la presse que de garantir, dans un souci d'éthique, un équilibre et une objectivité dans la retranscription des débats. En conséquence, le groupe PS votera contre la proposition du groupe MR-CI.

Mr Maghe réplique au PTB dans un premier temps. Il indique que ce type de disposition figure dans le programme du MR depuis 2 campagnes et que pour le reste, il estime de ne pas avoir de leçon de démocratie à recevoir de la part du PTB. Mr Maghe réplique ensuite à Mr Jonnart. Il indique que ce qui a changé depuis ce Conseil communal lui paraît évident. Le MR ne participe plus à la majorité. Il ne dispose plus de membres au sein du Collège communal. Dès lors, la facilité d'accès à l'information, l'organisation de l'agenda du Conseil communal, l'encommissionnement de dossiers afin de permettre une discussion technique préalable au Conseil communal lui paraissent des enjeux pour assumer les mandats au sein du Conseil. Il entend du reste qu'à la Ville de Binche, on a toujours fait comme ça : va-t-on alors continuer sur cet unique motif ?

Mr Lecoq rétorque que ce type de propositions ne figure pas dans le programme du MR ; il en est sûr et certain.

Mr Urbain indique que l'argument qui consiste dans le coût des commissions n'est pas décisif dès lors que les participations aux Commissions ne doivent pas forcément être rémunérées par l'octroi d'un jeton. Sur le calendrier annuel des séances du Conseil communal, il insiste et prend sa situation professionnelle, qui implique des prestations en soirée. Cette situation est partagée notamment par de nombreux indépendants. Il est dès lors important de bénéficier d'une prévisibilité permettant de concilier son mandat, d'une part, et ses activités professionnelles, d'autres part.

Mme Leroy indique que s'il n'y a pas d'échevin pour un groupe politique, il n'y a pas d'accès à l'information. Elle répète alors que ces 3 propositions visent plus de prévisibilité, plus de préparation, plus de démocratie.

Mr Van Houter, concernant la diffusion des séances du Conseil communal sur internet, indique, qu'au début de ses mandats, il y était plutôt favorable. Ce que cela a donné et, notamment, au sein du Conseil communal à Mons, lui a fait changer d'avis. Il entend avec une telle position aussi défendre le rôle des médias qui participent et suivent les séances du Conseil communal et en retransmettent ensuite l'information, des interviews aussi. Il estime que la situation binchoise actuelle lui parait bonne en terme d'organisation de la démocratie locale et il s'étonne d'ailleurs que des méthodes d'organisation, qui étaient démocratiques jusqu'à présent ne le soient dorénavant plus pour le MR. Il estime que qualifier l'organisation du Conseil communal dans ses caractéristiques actuelles, de non-démocratique est un mot trop fort et il préconise de ne pas galvauder les termes.

Mr Gigounon entend les arguments de cette organisation qui dure depuis 18 ans et que l'on voudrait alors poursuivre. Il précise que, il y a 18 ans, il en avait 5 et il ne se sent dès lors pas lié aux conditions d'organisation du Conseil communal telles qu'elles ont été discutées lorsqu'il avait cet âge-là. Il précise que les Ministres Collignon et Furlan, Ministres des Pouvoirs Locaux, s'étaient positionnés en faveur de ce type de mesure. Il précise que le Parti Socialiste prône, régionalement, plus de transparence. Il déplore que des propositions allant dans ce sens à la Ville de Binche ne reçoivent pas un accueil favorable de la part du Parti Socialiste localement.

Mr Devin indique que 3 Conseillers siégeant sur les bancs du MR au Conseil communal sont des salariés du Mouvement Réformateur qui mènent des combats régionaux, fédéraux. Pourtant, à Binche, localement, on prend des positions qui concernent la gestion de la ville de Binche et il convient de ne pas y reproduire, y installer, des débats régionaux ou fédéraux. Il indique, à ce titre, que 18 ans de travail ont été nécessaires pour rétablir et poursuivre un dialogue constructif entre les différents partis politiques au sein du Conseil communal à Binche, la situation étant particulièrement dégradée lors de l'installation MR/PS en 2006. Il demande alors que l'on poursuive dans cette dynamique et que l'on ne pollue pas les débats locaux. Il estime que la non retransmission des séances du Conseil communal sur internet n'empêche pas la reprise d'éléments de ces débats sur, par exemple, les réseaux sociaux par des mandataires. Cela participe au processus démocratique. Il souligne qu'il ne faut pas nécessairement être indépendant pour avoir des obligations professionnelles : des salariés, d'autres personnes, doivent pouvoir se libérer pour participer aux

séances du conseil communal et ainsi assumer leur mandat. Et c'est en ce sens que Mr Devin précise n'avoir jamais constaté que la convocation des Conseils communaux dans les délais, tels qu'ils sont prévus par le CDLD, empêchait la bonne tenue des débats au sein des conseils communaux, ou la participation des Conseillers communaux à ces débats. La position du PS ne peut pas être résumée à « faire comme on a toujours fait ». Les demandes ont été analysées. Les séances du Conseil communal se tiennent dans des horaires qui sont respectueux, qui combinés aux délais de convocation, permettent une participation des Conseillers communaux. Il entend, ce jour, dans la presse que la séance d'installation du Conseil communal à Pont-à-Celles a eu lieu à 10h30. Ce type d'organisation est susceptible de pénaliser la participation de Conseillers communaux aux débats. A cet égard, il ajoute que, et à sa connaissance, à Pont-à-Celles, le Bourgmestre, installé ce jour, est un Bourgmestre MR. Il indique qu'à Binche, on a toujours été respectueux de l'organisation des débats dans des horaires de soirée.
Enfin, concernant la création de Commissions, Mr Devin attire l'attention sur l'enjeu de ne pas créer une surcharge de réunions. Il existe d'ailleurs, déjà, différentes Commissions, différents organes, auxquels les Conseillers communaux, aux titres de mandats dérivés, représentent la ville de Binche. Mr Devin précise que, en Commission paritaire locale, Commission liée à l'organisation de l'Enseignement communal, Messieurs Rombaut et Urbain ont un taux de participation de 4 sur 9 réunions sur la période 2022-2024. En Commission de Rénovation urbaine, Mme Leroy a un taux de participation de 0 sur 3 réunions. Au sein de l'Assemblée générale de l'Office du Tourisme, Mr Urbain a octroyé 2 procurations sur les 3 dernières séances de cette Assemblée générale. Il n'a pas participé, ni donné de procuration, pour la 3ème de ces séances. Ceci prouve, selon Mr Devin, qu'il y a un enjeu à prendre en charge les mandats dérivés en qualité de conseiller communal et d'assister aux réunions liées aux mandats dérivés et qu'il convient par ailleurs, selon lui, de ne pas multiplier ce type d'obligations, notamment en créant des commissions préalables aux Conseils communaux. Les charges des mandataires sont déjà nombreuses et manifestement difficiles à assumer.

Pour: 11
Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Cédric LECOCQ, Steve CLARA, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI
Contre: 20
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL

89. Création de commissions communales préparatoires - Décision

En vertu de l'article L1122-24, alinéa 1er du C.D.L.D (mise à l'ordre du jour du Conseil communal de points complémentaires), Monsieur Frédéric Maghe sollicite l'inscription du point suivant à la séance du 02 décembre 2024.

Pour: 9
Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Steve CLARA, Jean GIGOUNON
Contre: 22
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Cédric LECOCQ, Roxane GROETEMBRIL, Aurore ROMANI

90. Adoption d'un calendrier annuel fixe pour les séances du Conseil communal - Décision

En vertu de l'article L1122-24, alinéa 1er du C.D.L.D (mise à l'ordre du jour du Conseil communal de points complémentaires), Monsieur Frédéric Maghe sollicite l'inscription du point suivant à la séance du 02 décembre 2024.

Pour: 11
Jérôme Urbain, Benoît DEGHORAIN, Natacha LEROY, Frédéric Maghe, Salvatore CALVAGNA, Alexandre Rombaut, Valeri CORDISCO, Cédric LECOCQ, Steve CLARA, Jean GIGOUNON, Aurore ROMANI
Contre: 20
Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Larissa DAVOINE, Thomas BEAUJEAN, Philippe LABAR, Marjorie ALONGI, Cécile CORSO, Luc Jonnart, Frédéric TILMANT, Laurent ARMAN, Marie Claude KLENNER, Vincent Noteboom, Marine Vilbajo, Mario Tilmant, Arno DUPORTAL, Jacques GOSSUIN, Patrice LAÏ, Davy FIORDALISO, Âaziza JEDY, Roxane GROETEMBRIL

PROJET DE PROCES-VERBAL

91. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 juin 2024 - Approbation

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 13 juin 2024.

Accord à l'unanimité sans remarques

Divers:

Mr Calvagna indique que 2 habitants de la rue du Fonteni demandent une attention sur la propreté de la rue et l'entretien des fossés. Ils se plaignent également d'une prestation peu adéquate de l'HYGEA sur leur rue. Ensuite, à la rue Gravis, à la rue Hulin, il indique qu'un poteau a été arraché par un véhicule et qu'il convient de le remettre. Enfin, et à titre de dernière réflexion, Mr Calvagna constate qu'il n'y a pas eu 10 conseils communaux en 2024 et qu'aucun Conseil communal n'a d'ailleurs été organisé depuis 5 mois, ce qui lui parait peu adéquat.

Mr Rombaut, concernant sa participation en COPALOC, a été cité avec un taux de 4 sur 9. Il est heurté par la sortie d'un tel argument, dès lors qu'il estime être impliqué en tant que Conseiller communal, d'une part, et dans une série de mandats dérivés : il cite la COPALOC, il cite le CPAS, il cite les Amis de Binche Culture, entre autres mandats dérivés. Il dit avoir pris un soin particulier à la bonne exécution de son mandat de Conseiller communal et de ses mandats dérivés et il estime, dès lors, peu adéquat qu'une statistique telle que celle de sa participation en COPALOC soit jetée en pâture et afin de décrédibiliser des demandes d'adaptation du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal. Il précise d'ailleurs que les réunions de COPALOC sont organisées à 16 heures et qu'il est effectivement difficile pour des travailleurs d'y participer dans de tels horaires. Enfin, il

indique qu'une prévisibilité de l'agenda de ces réunions et, notamment, de celle du conseil communal, telle qu'elle est appelée par l'un des points complémentaires, doit permettre d'avoir une meilleure participation aux réunions.

Mr Devin, concernant la rue du Fonteni, indique s'y être rendu, il y retournera d'ailleurs, et la note d'attention à l'HYGEA en vue d'un meilleur suivi sera faite.

Mr Van Houter, concernant la rue du Fonteni, indique qu'il y a également une réflexion sur un changement de sens dans cette rue. A la rue Gravis, un point a déjà été passé en Conseil communal pour le basculement du stationnement sur l'autre côté de la voirie. En ce qui concerne l'organisation de la COPALOC, il indique que l'ambiance de travail au sein de cet organe est remarquable. L'horaire tel qu'il est mis en œuvre avec des réunions à 16 heures a été concerté lors de l'installation de la COPALOC. Sont représentés au sein de cet organe des collaborateurs pédagogiques ; ils y participent, eux aussi, à titre bénévole et c'est en considérant aussi leur participation que cet horaire a été mis en œuvre.

Mr Devin remercie les participants et souligne la qualité des débats. Le nombre de personnes présentes à cette séance atteste de l'intérêt que portent les citoyens binchois à leur démocratie locale. Il constate que des gens suivent les débats, s'intéressent à ceux-ci ; il les félicite et s'en félicite. Il précise que des citoyens impliqués pourront marquer un intérêt pour participer à différents Conseils participatifs qui seront prochainement renouvelés à la Ville de Binche. Il termine en indiquant que le Conseil communal a 6 ans de travail devant lui afin de faire progresser la Ville de Binche, en collaboration avec l'administration. Il souligne leur travail, par exemple, celui des ouvriers communaux, au travail 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Enfin, il indique que la Ville de Binche est une ville à vivre. Elle organisera, notamment ce week-end, l'accueil des nouveaux habitants à 10 heures au Musée et l'inauguration du concours d'affiches, à 11 heures, dans la foulée de l'accueil des nouveaux habitants.

*

La séance est levée.

*

HUIS CLOS

URBANISME

92. Désignation d'un agent constatateur pour rechercher et constater les infractions urbanistiques - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la désignation de Madame PLASMAN Stéphanie en tant qu'agent constatateur pour la recherche et le constat des infractions urbanistiques.

Votes par bulletins secrets
31 bulletins émis et valables
29 voix Pour
2 voix en Abstention

PERSONNEL

93. Personnel employé statutaire - Congé pour convenances personnelles - Renouvellement

Conformément aux articles 133 à 135 du Statut administratif, le Conseil communal est invité à prendre connaissance et à ratifier la demande de prolongation de congé pour convenances personnelles introduite par Madame Marie LEMPEREUR, Chef de bureau statutaire, pour une durée de 6 mois à partir du 22 novembre 2024.

Votes par bulletins secrets
31 bulletins émis et valables
31 voix Pour

94. Personnel administratif - Chef de cabinet - Détachement - Décision

Le Conseil communal est invité à accepter la désignation de Monsieur Philippe DUMORTIER, Agent statutaire au sein du SPF Finances, à la Ville de Binche afin d'assurer la fonction de Chef de cabinet conformément au cadre - Statut administratif et pécuniaire - applicable sur le principe du détachement.

Votes par bulletins secrets
31 bulletins émis et valables
31 voix Pour

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

95. Enseignement primaire - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une d'institutrice primaire en immersion linguistique anglais à titre temporaire dans un emploi non-vacant à raison de 8 périodes par semaine et à charge de la Ville de Binche en remplacement de la titulaire du 10 juin 2024 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 14 juin 2024, point n°34 par laquelle il décide de ratifier la désignation de Madame THEKKANAM YOHANNAN Jini, en qualité d'institutrice primaire en immersion linguistique anglais, à raison de 8 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, en remplacement de Madame DE WOOT DE TRIXHE Alice, en congé de maladie, du 10 juin 2024 au 05 juillet 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

96. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°18, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation de Madame ROGER Noémie, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, à raison de 12 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

97. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Fin de contrat de travail d'un commun accord d'une institutrice primaire à raison de 6 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche à dater du 20 juin 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°12, par laquelle il décide d'accepter la fin de contrat de travail d'un commun accord de Madame URBAIN Sylvie, désignée en qualité d'institutrice primaire à raison de 6 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche, en date du 20 juin 2024.

Accord à l'unanimité

98. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un instituteur primaire en immersion anglais à charge de la Ville de Binche à raison de 24 périodes par semaine du 26 août 2024 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°23, par laquelle il décide de désigner Monsieur Wilfred VICENTE, en qualité d'instituteur primaire en immersion anglais à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 24 périodes par semaine, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

99. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 12 périodes par semaine du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet, point n°14, par laquelle il décide de désigner Monsieur Hugo CONSOLINI, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

100. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi vacant à partir du 28 août 2023 et démission le 14 juin 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 3 juin 2024, point 20, par laquelle il désigne Madame Sarah LAVEINE, en qualité d'institutrice primaire, à titre temporaire dans un emploi vacant, du 28 août 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 24 périodes par semaine, affectée à l'implantation de la rue J. Wauters à Péronnes-lez-Binche et accepter sa démission le 14 juin 2024, au terme d'un préavis de 8 jours calendrier, débutant le 07 juin 2024.

Accord à l'unanimité

101. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 -

Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 28 août 2023 au 15 mars 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communale du 1er août, point n°14, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame MARQUIS Aude, en qualité d'institutrice primaire titre requis, à titre temporaire, dans des périodes non vacantes :
- Du 28 août 2023 au 02 octobre 2023, à raison de 15 périodes par semaine, en remplacement de DELESCOLLE Julie;
- Du 28 août 2023 au 29 septembre 2023, à raison d'1 période de morale par semaine, dans un emploi vacant;
- Du 02 octobre 2023 au 22 décembre 2023, à raison d'1 période par semaine, en remplacement de CULOTTA Daniela;
- Du 28 août 2023 au 29 septembre 2023, à raison de 2 périodes par semaine, dans un emploi vacant;
- Du 02 octobre 2023 au 17 novembre 2023, à raison de 2 périodes par semaine, en remplacement de CULOTTA Daniela;
- Du 28 août 2023 au 29 septembre 2023, à raison d'1 période par semaine, dans un emploi vacant;
- Du 03 octobre 2023 au 20 octobre 2023, à raison de 16 périodes par semaine, en remplacement de DELESCOLLE Julie;
- Du 06 novembre 2023 au 17 novembre 2023, à raison de 17 périodes par semaine, en remplacement de BOUDRY Barbara;
- Du 20 novembre 2023 au 07 janvier 2024, à raison de 23 périodes par semaine, en remplacement de BOUDRY Barbara;
- Du 08 janvier 2024 au 15 mars 2024, à raison de 24 périodes par semaine, en remplacement de BOUDRY Barbara.

Accord à l'unanimité

102. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal, en sa séance du 1er août 2024, point n°15, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame ROGER Noémie, en qualité d'institutrice primaire titre requis, à titre temporaire dans des périodes vacantes et non vacantes, du 28 août 2023 au 02 octobre 2023, à raison de 12 périodes par semaine, en qualité d'institutrice primaire dans un emploi vacant, du 03 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison de 12 périodes par semaine, en remplacement de ROULEZ Ophélie, du 08 janvier 2024 au 26 avril 2024, à raison de 4 périodes par semaine, en remplacement de PLACE Pamela et RENAUX Stéphanie, du 08 janvier 2024 au 20 janvier 2024, à raison de 3 périodes par semaine, en remplacement de PLACE Pamela et RENAUX Stéphanie, du 21 janvier au 26 avril 2024, à raison de 3 périodes par semaine, en remplacement de PLACE Pamela et RENAUX Stéphanie, du 06 mai 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 7 périodes par semaine, en remplacement de PLACE Pamela et RENAUX Stéphanie.

Accord à l'unanimité

103. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire 12/24ème dans des emplois non vacants du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024,

point n°29, par laquelle il décide de désigner et affecter Madame ZUPANCIC Céline, en qualité d'institutrice primaire 12/24ème dans des emplois non vacants du 28 août 2023 au 05 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

104. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire 24/24ème dans un emploi non vacant du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°22, par laquelle il décide de désigner et affecter Madame MAHIEU Noémie, en qualité d'institutrice primaire 24/24ème dans un emploi non vacant du 28 août 2023 au 05 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

105. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire 22/24ème et institutrice maternelle 2/24ème dans des emplois non vacants du 28 août 2023 au 02 octobre 2024 et institutrice primaire 23/24ème et institutrice maternelle 1/24ème dans des emplois non vacants du 03 octobre 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°21, par laquelle il décide de désigner et affecter Madame LAPAGLIA Élise, en qualité d'institutrice primaire 22/24è et institutrice maternelle 2/24è dans des emplois non vacants du 28 août 2023 au 02 octobre 2024 et institutrice primaire 23/24ème et institutrice maternelle 1/24ème dans des emplois non vacants du 03 octobre 2023 au 05 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

106. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire 24/24ème dans un emploi non vacant du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°20, par laquelle il décide de désigner et affecter Madame DELAUNOY Sarah, en qualité d'institutrice primaire 24/24ème dans un emploi non vacant du 28 août 2023 au 05 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

107. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°18, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame THIELS Léa, en qualité d'institutrice primaire titre requis, à titre temporaire dans des périodes non vacantes, du 28 août 2023 au 02 octobre 2023, à raison de 12 périodes par semaine, en remplacement de ROULEZ Ophélie et du 03 octobre 2023 au 05 juillet 2024, à raison

de 12 périodes par semaine, en remplacement de SAMPOUX Christophe.

Accord à l'unanimité

108. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 08 janvier 2024 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°17, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame SNEESSENS Eugénie, en qualité d'institutrice primaire titre requis, à titre temporaire dans des périodes non vacantes, du 08 janvier 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 24 périodes par semaine, en remplacement de MOULIN Laëtitia.

Accord à l'unanimité

109. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 28 novembre 2023 au 22 décembre 2023 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°16, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame SANELLI Alexandra, en qualité d'institutrice primaire titre requis, à titre temporaire dans des périodes non vacantes, du 28 novembre 2023 au 22 décembre 2023, à raison de 24 périodes par semaine, en remplacement de BIENFAIT Quentin, PLACE Pamela et RENAUX Stéphanie.

Accord à l'unanimité

110. Enseignement maternel - Année scolaire 2024/2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent PUERI-PART-APE du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 7 à l'implantation de la rue de la Fraternité à Binche - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024, point n°40, par laquelle il décide de désigner Madame Erina NOCITO, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent PUERI-PART-APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 7, implantation rue de la Fraternité, à Binche et de soumettre la présente délibération à la ratification du Conseil communal lors de sa plus proche séance.

Accord à l'unanimité

111. Enseignement maternel - Année scolaire 2024/2025 - Personnel - Désignation et affectation d'une puéricultrice à titre temporaire à raison d'un 4/5ème temps par semaine sous statut d'agent APE du 26 août 2024 au 04 juillet 2025 à l'Ecole Communale Fondamentale Binche 6 à l'implantation de la rue Salvador Allende, 64 à Leval-Trahegnies - Décision

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er août 2024,

point n°39, par laquelle il décide de désigner Madame Jessica GOSSET, en qualité de puéricultrice, à titre temporaire, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, sous statut d'agent APE, du 26 août 2024 au 04 juillet 2025, et de l'affecter à l'École Communale Fondamentale Binche 6, implantation de la rue Salvador Allende, 64, à Leval-Trahegnies et de l'affecter dans les écoles communales fondamentales de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

112. Enseignement fondamental - Année scolaire 2023/2024 - Mise à la retraite d'une institutrice primaire à titre définitif à dater du 31 juillet 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la cessation définitive des fonctions de Madame Maria MARRELLA, de son poste d'institutrice primaire à titre définitif, à raison de 24/24ème par semaine, en raison de sa mise à la retraite, à dater du 1er août 2024.

Accord à l'unanimité

113. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Demande de congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental d'une institutrice primaire à titre temporaire à raison d'1/5 temps du 26 août 2024 au 25 avril 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal 18 juillet 2024, point 28, par laquelle il prend connaissance que Madame Ophélie ROULEZ, institutrice primaire à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, sollicite un congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, à raison d'1/5 temps, soit 4/24ème par semaine, du 26 août 2024 au 25 avril 2026 inclus, soit 20 mois.

Accord à l'unanimité

114. Enseignement fondamental - Promotion Sociale et Artistiques à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Absences momentanées des directeurs d'écoles - Désignation des suppléants - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 2 septembre 2024, point 18, par laquelle il désigne les membres du personnel suppléants qui dispenseront les absences momentanées des directeurs d'écoles pendant l'année scolaire 2024/2025 dans l'enseignement fondamental, de Promotion sociale et artistique à horaire réduit.

Accord à l'unanimité

115. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'une assistante maternelle dans un contrat de remplacement à charge de la Ville à raison d'un 4/5 temps du 23 mai 2024 au 5 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 21 mai 2024, point 84, par laquelle il décide de marquer son accord quant à la désignation de Mademoiselle Withney VERVOOT, en qualité d'assistante à l'institutrice maternelle, à raison d'un 4/5ème temps par semaine, à charge de la Ville de Binche, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 23 mai 2024 au 05 juillet 2024, en remplacement de Madame Titiana CRAVOTTA écartée pour cause de grossesse, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

116. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Demande de congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental à mi-temps d'une maîtresse de cours de philosophie et citoyenneté à titre définitif pour la période du 1er octobre 2024 au 31 mai 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 2 septembre 2024, point 5, par laquelle il prend acte de la demande de Madame Aurélie ROMAIN, maîtresse de cours de philosophie et citoyenneté à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, qui sollicite un congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, à raison d'1/2 temps, soit 12/24ème par semaine, du 1er octobre 2024 au 31 mai 2025 inclus, soit 8 mois.

Accord à l'unanimité

117. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 9 périodes par semaine du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°21, par laquelle il décide de désigner Mademoiselle Céline ZUPANCIC, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 9 périodes par semaine, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

118. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 22 périodes par semaine du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°20, par laquelle il décide de désigner Monsieur Louis MARTINAGE, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 22 périodes par semaine, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

119. Enseignement maternel - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche à raison de 10 périodes par semaine du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°19, par laquelle il décide de désigner Mademoiselle Nell ZISKOS, en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

120. Enseignement primaire et maternel - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue (néerlandais) à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 22 périodes par semaine du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°16, par laquelle il décide de désigner Madame PACKO Isabel, en qualité de maîtresse de néerlandais à titre temporaire, à raison de 22 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

121. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 8 périodes par semaine du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet 2024, point n°15, par laquelle il décide de désigner Mademoiselle Adelaïde MAESFRANCKX, en qualité de maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, à raison de 8 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

122. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire à raison de 10 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 26 août 2024 au 30 septembre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 1er juillet, point n°14, par laquelle il décide de désigner Madame Alice DE WOOT DE TRIXHE, en qualité de maîtresse de seconde langue (néerlandais), à raison de 10 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 26 août 2024 au 30 septembre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

123. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes jusqu'au 03 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°15, par laquelle il décide de donner son accord quant à la prolongation de la désignation et l'affectation de Madame NORMAND Emeline, en qualité d'institutrice primaire titre requis, à titre temporaire dans des périodes non vacantes, du 21 mars 2024 au 03 juillet 2024, à raison de 24 périodes par semaine, en remplacement de GAILLARD Annie.

Accord à l'unanimité

124. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 28 août 2023 au 20 octobre 2023, du 22 novembre au 08 janvier 2024 et du 15 février 2024 au 05 juillet 2024 et en qualité de professeur de morale à raison de 19 périodes par semaine du 05 février 2024 au 09 février 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°13, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame DEWIER Madison :
- en qualité d'institutrice maternelle, en titre requis, à titre temporaire:
 - dans des emplois non vacants et comme suit :
 - à raison de 13 périodes par semaine du 28 août 2023 au 29 septembre 2023, en remplacement de DELIEGE Magali ;
 - à raison de 26 périodes par semaine du 02 octobre 2023 au 20 octobre 2023, en remplacement de TILMANT Valentine ;
 - à raison de 26 périodes par semaine du 22 novembre 2023 au 08 décembre 2023, en remplacement de BOUGARD Annabel ;
 - à raison de 21 périodes par semaine du 15 février 2024 au 27 mai 2024, en remplacement de BOUGARD Annabel ;
 - à raison de 7 périodes par semaine du 28 mai 2024 au 05 juillet 2024, en remplacement de BOUGARD Annabel ;
 - dans des emplois vacants, du 28 mai 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 26 périodes par semaine.
- en qualité de professeur de morale, en titre suffisant, à titre temporaire dans des emplois non vacants et comme suit :
 - à raison de 19 périodes par semaine du 05 février 2024 au 09 février 2024, en remplacement de CULOTTA Daniela.

Accord à l'unanimité

125. Enseignement maternel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice maternelle dans des emplois vacants et non vacants du 28 août 2023 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°12, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame ANTONOPOULOS Laora en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire:
- dans des emplois non vacants, à raison de 26 périodes du 28 août 2023 au 31 décembre 2023, en remplacement de HOCQUET Christine ;
- dans des emplois vacants, du 1er janvier 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 26 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

126. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Prolongation de la désignation et affectation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans des périodes non vacantes à partir du 10 mai 2024 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024,

point n°18, par laquelle il décide de donner son accord quant à la prolongation de la désignation et l'affectation de Monsieur MARTINAGE Louis, en qualité d'instituteur primaire titre requis, à titre temporaire dans des périodes non vacantes, du 10 mai 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 12 périodes par semaine, en remplacement de SÉVÉAN Stéphanie.

Accord à l'unanimité

127. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une maîtresse de morale et CPC à titre temporaire dans des périodes vacantes du 25 mars 2024 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°17, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame DELFORGE Laure, en qualité de maîtresse de CPC et de morale, titre requis, à titre temporaire dans des périodes vacantes, du 25 mars 2024 au 1er avril 2024, à raison de 5 périodes par semaine et du 02 avril 2024 au 05 juillet 2024, à raison de 6 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

128. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Désignation et affectation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans des emplois vacants du 17 juin 2024 au 05 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du 19 août 2024, point n°16, par laquelle il décide de donner son accord quant à la désignation et l'affectation de Madame BESICOS Mélina, en qualité d'institutrice primaire titre requis, à titre temporaire dans des périodes vacantes, du 17 juin 2024 au 05 juillet 2024 et à raison de 24 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

129. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif du 26 juin 2024 au 03 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 août 2024, point n°14, par laquelle il prend acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, du 26 juin 2024 au 03 juillet 2024 de Madame Annie GAILLARD, institutrice primaire à titre définitif.

Accord à l'unanimité

130. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à charge de la Ville de Binche du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 5, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Madame ROGER Noémie, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024, à raison de 12 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

131. Enseignement primaire et maternel - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse de seconde langue (néerlandais) à titre temporaire à charge de la Ville de Binche à raison de 22 périodes par semaine du 1er octobre 2024 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 6, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Madame PACKO Isabel, en qualité de maîtresse de néerlandais à titre temporaire, à raison de 22 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 1er octobre 2024 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

132. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 12 périodes par semaine du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 7, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Monsieur Hugo CONSOLINI, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 périodes par semaine, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

133. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'un instituteur primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 22 périodes par semaine du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 8, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Monsieur Louis MARTINAGE, en qualité d'instituteur primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 22 périodes par semaine, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

134. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse d'éducation physique à titre temporaire à charge de la Ville de Binche et à raison de 8 périodes par semaine du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 9, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Mademoiselle Adelaïde MAESFRANCKX, en qualité de maîtresse d'éducation physique à titre temporaire, à raison de 8 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

135. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'une maîtresse de seconde langue néerlandais à titre temporaire à raison de 10 périodes par semaine à charge de la Ville de Binche du 1er octobre 2024 au 4 juillet 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 10, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Madame Alice DE WOOT DE TRIXHE, en qualité de maîtresse de seconde langue, néerlandais, à raison de 10 périodes par semaine, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, du 1er octobre 2024 au 4 juillet 2025, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

136. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 9 périodes par semaine du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 11, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Mademoiselle Céline ZUPANCIC, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 9 périodes par semaine, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

137. Enseignement maternel - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Binche à raison de 10 périodes par semaine du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 30 septembre 2024, point 13, par laquelle il a décidé de prolonger la désignation de Mademoiselle Nell ZISKOS, en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 10 périodes par semaine, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

138. Enseignement primaire - Année scolaire 2024/2025 - Modification de la délibération du Collège communal du 30/09/2024 - Point 11 - Prolongation de la désignation d'une institutrice primaire à charge de la Ville de Binche à raison de 11 périodes par semaine du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 7 octobre 2024, point 10, par laquelle il modifie la délibération du Collège du communal du 30 septembre 2024, point n°11, pour la prolongation de la désignation de Mademoiselle Céline ZUPANCIC, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 9 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024, comme suit : "de prolonger la désignation de Mademoiselle Céline ZUPANCIC, en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire, en fonction principale, à charge de la Ville de Binche, à raison de 11 périodes par semaine, dans l'enseignement fondamental officiel de la Ville de Binche, du 1er octobre 2024 au 15 octobre 2024".

Accord à l'unanimité

139. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Nathalie EGELS, institutrice maternelle à titre définitif, à dater du 15 septembre 2023.

Accord à l'unanimité

140. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive à raison de 26 périodes à partir du 1er novembre 2024 - Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la mise à la retraite de Madame Nathalie EGELS, institutrice maternelle à titre définitif, à partir du 1er novembre 2024.

Accord à l'unanimité

141. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une Directrice d'école à titre définitif à partir du 18 avril 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°32, par laquelle il prend acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 18 avril 2024 de Madame Marie-Julie BAERT, Directrice d'école, à titre définitif.

Accord à l'unanimité

142. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de psychomotricité du 18 juin 2024 au 19 juin 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 août 2024, point n°12, par laquelle il prend acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, du 18 juin 2024 au 19 juin 2024 de Madame Amandine ROULEZ, maîtresse de psychomotricité.

Accord à l'unanimité

143. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif à partir du 18 mars 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 19 août 2024, point n°31, par laquelle il prend acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 18 mars 2024 de Madame Magali DELIEGE, institutrice maternelle à titre définitif.

Accord à l'unanimité

144. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2022/2023 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Annabel BOUGARD, institutrice maternelle à titre définitif, du 14 juin 2023 au 27 août 2023.

Accord à l'unanimité

145. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice maternelle à titre définitif à partir du 6 février 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet, point n°75, par laquelle il prend acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 6 février 2024 de Madame Annabel BOUGARD, institutrice maternelle à titre définitif.

Accord à l'unanimité

146. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Demande de congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental d'une institutrice primaire à titre définitif à raison d'1/5 temps du 26 août 2024 au 25 avril 2026 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal 3 juin 2024, point 17, par laquelle il marque son accord sur la demande de Madame Valérie DUMST, institutrice primaire à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, qui sollicite un congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, à raison d'1/5 temps, soit 4/24ème par semaine, du 26 août 2024 au 25 avril 2026 inclus, soit 20 mois.

Accord à l'unanimité

147. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2024/2025 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d’une institutrice primaire à titre définitif à partir du 16 septembre 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Annie GAILLARD, institutrice primaire à titre définitif, à dater du 16 septembre 2024.

Accord à l'unanimité

148. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d’une institutrice primaire à titre définitif - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Stéphanie SEVEAN, institutrice primaire à titre définitif, du 17 juin 2024 au 25 août 2024.

Accord à l'unanimité

149. Enseignement fondamental - Personnel - Année scolaire 2024/2025 - Demande de congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le

cadre du congé parental d'une maîtresse de cours de philosophie et citoyenneté à titre définitif à raison d'un mi-temps du 1er octobre 2024 au 31 mai 2025 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal 2 septembre 2024, point 5, par laquelle il marque son accord sur la demande de Madame Aurélie ROMAIN, maîtresse de cours de philosophie et citoyenneté à titre définitif dans l'enseignement officiel subventionné de la Ville de Binche, qui sollicite un congé pour une interruption partielle de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, à raison d'un mi-temps, soit 4/24ème par semaine, du 1er octobre 2024 au 31 mai 2025 inclus, soit 8 mois.

Accord à l'unanimité

150. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2023/2024 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une maîtresse de religion orthodoxe à titre définitif à partir du 17 mai 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier à la délibération du Collège communal du 26 août 2024, point n°15, par laquelle il prend acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, à partir du 17 mai 2024, de Madame Irène SAMPSAKOS, maîtresse de religion orthodoxe, à titre définitif.

Accord à l'unanimité

151. Enseignement fondamental - Personnel - Année Scolaire 2024/2025 - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une institutrice primaire à titre définitif à partir du 26 juin 2024 au 03 juillet 2024 - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur la mise en disponibilité pour cause de maladie de Madame Annie GAILLARD, institutrice primaire à titre définitif, du 26 juin 2024 au 03 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

152. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire à raison de 9 heures par semaine à partir du 26 août 2024 et à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°38, relative à la désignation de Madame Gabrielle VIDAEL, en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison de 9 heures par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, à dater du 26 août 2024, à charge de la Ville de Binche, sous réserve de l'approbation du budget communal 2025.

Accord à l'unanimité

153. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire à raison de 2 périodes par semaine à partir du 26 août 2024 et à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2023, point n°39, relative à la désignation de Monsieur Thibaut PRUVOT, en qualité de professeur de piano à titre temporaire, à raison de 2 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche, à dater du 26 août 2024, à charge de la Ville de Binche, sous réserve de l'approbation du budget communal 2025.

Accord à l'unanimité

154. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2023/2024 - Académie de Musique, Danse et Déclamation - Désignation d'un professeur de flûte à bec à titre temporaire dans un emploi non vacant du 27 janvier au 27 avril 2024 et à partir du 13 mai 2024 à raison de 3 périodes par semaine - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 3 juin 2024, point n°24, relative à la désignation de Monsieur Thiago ALVINO CURY, en qualité de professeur de flûte à bec à titre temporaire dans un emploi non vacant, du 27 janvier au 27 avril 2024 et à partir du 13 mai 2024, à raison de 3 périodes par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

155. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un professeur de peinture à titre temporaire dans un emploi non vacant et à raison de 4 périodes par semaine et à partir du 11 avril 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 3 juin 2024, point n°25, relative à la désignation de Monsieur Pascal LEBRUN, en qualité de professeur de peinture à titre temporaire dans un emploi non vacant, à partir du 11 avril 2024, à raison de 4 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

156. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2023/2024 - Désignation d'un professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant et à raison de 19 périodes par semaine du 14 au 31 janvier 2024 et à raison de 7 périodes par semaine du 20 au 29 avril 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 3 juin 2024, point n°26, relative à la désignation de Madame Ariana CUEVAS, en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à titre temporaire dans un emploi non vacant, du 14 au 31 janvier 2024, à raison de 19 périodes par semaine, et du 20 au 29 avril 2024, à raison de 7 périodes par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

157. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Année scolaire 2023/2024 - Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement d'un professeur de trompette à titre définitif et à titre temporaire et de musique de chambre à titre définitif du 1er mai au 10 juillet 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 3 juin 2024, point n°28, par laquelle il décide d'accorder à Monsieur François ANDRÉ, un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement, autre que l'enseignement universitaire, à raison de 9 périodes par semaine, du 1er mai au 10 juillet 2024.

Accord à l'unanimité

158. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire à raison de 12 heures par semaine à partir du 27 août 2024, à charge ville - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 août 2024, point n°8, relative à la désignation de Madame Ghita KOTBI, en qualité de surveillante-éducatrice, à charge de la Ville de Binche, à raison de 12 heures par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à dater du 27 août 2024, sous réserve de l'approbation du budget communal 2025.

Accord à l'unanimité

159. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Personnel - Désignation d'un professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 2 périodes par semaine à partir du 27 août 2024 à charge des deniers communaux - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 août 2024, point n°51, relative à la désignation de Madame Aurane DE WACHTER, en qualité de professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire, à titre temporaire, à raison de 2 périodes par semaine, à charge des deniers communaux, sous réserve de l'approbation du budget communal pour 2025, à partir du 27 août 2024, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

160. Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire et à titre définitif à raison de 36 heures par semaine à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 2 septembre 2024, point n°10, relative à la désignation de Madame Nancy GRUMELLI, en qualité de surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison de 9 heures par semaine et à titre définitif, à raison de 18 heures par semaine, à l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, et à titre temporaire, à raison de 9 heures par semaine, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

161. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Grille-horaire du personnel non chargé des cours à partir du 26 août 2024 - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 16 septembre 2024, point n°27, par laquelle il décide d'approuver l'horaire du personnel non chargé de cours au sein de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, à partir du 26 août 2024.

Accord à l'unanimité

162. Enseignement artistique à horaire réduit - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Personnel - Désignation d'un professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire à titre temporaire à raison de 4 périodes par semaine à partir du 27 août 2024 à charge des deniers communaux - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 26 août 2024, point n°7, relative à la désignation de Monsieur Alexandre DUFRASNE, en qualité de professeur d'initiation artistique et de formation pluridisciplinaire, à titre temporaire, à raison de 4 périodes par semaine, à charge des deniers communaux, sous réserve de l'approbation du budget communal pour 2025, à partir du 27 août 2024, à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

163. Enseignement artistique à horaire réduit - Personnel - Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs - Année scolaire 2024/2025 - Extension de la nomination à titre définitif d'un professeur de formation pluridisciplinaire au 1er novembre 2024 à raison de 4 périodes par semaine - Décision

Le Conseil communal est invité à statuer sur l'extension de la nomination à titre définitif de Madame Christine FONTEYN en qualité de professeur de formation pluridisciplinaire à partir du 1er novembre 2024 et à raison de 4 périodes par semaine.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

164. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'informatique à titre temporaire dans des emplois vacants - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°61, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Monsieur BUSIEAU Bertrand, titulaire d'un titre de pénurie non-listée, en qualité de professeur de CT informatique DS à titre temporaire dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

165. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de mathématiques appliquées à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°60, par laquelle il décide de désigner et affecter Monsieur CAPITEYN Stéphane, titulaire

d'un titre requis, en qualité de professeur de CG mathématiques DI, dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

166. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'informatique à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°59, par laquelle il décide de désigner et affecter Monsieur D'AGOSTINI Davidé, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CT informatique DS, dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

167. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de droit à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°58, par laquelle il décide de désigner et affecter Monsieur COWEZ François, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CT droit DS, dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

168. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de confection à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°70, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame AKDIM Khadija, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de PP confection DI et PP confection DS à titre temporaire dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

169. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'une éducatrice secrétaire à titre temporaire dans un emploi vacant - Réception

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°69, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame BESANGER Ingrid, titulaire d'un titre requis, en qualité d'éducatrice secrétaire à titre temporaire dans un emploi vacant pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

170. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'infographie à

titre temporaire prioritaire dans des emplois vacants - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°68, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame BASTIN Nadia, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CT infographie DS à titre temporaire prioritaire dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

171. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de secrétariat - bureautique à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°67, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame FANCELLO Anna, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CT secrétariat-bureautique DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

172. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'Anglais à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°66, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame DOYEN Caroline, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG anglais DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

173. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de Français langue étrangère à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°65, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame DOYE Manon, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG Français langue étrangère DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

174. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de confection à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°64, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame DELOMIER Fabienne, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de PP confection DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

175. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de confection à titre temporaire dans un emploi non vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°63, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame CARPENTIER Vinciane, titulaire d'un titre de pénurie non-listé, en qualité de professeur de PP confection DI à titre temporaire dans un emploi non vacant pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

176. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de confection à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°62, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame BOUGARD Carole, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de PP confection DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

177. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de sciences à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°57, par laquelle il décide de désigner et affecter Monsieur DRUART Emmanuel, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CT sciences DS, dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

178. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de mathématiques à titre temporaire - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°56, par laquelle il décide de désigner et affecter Madame DE SUTTER Audrey, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG mathématiques DI et CG formation générale de base DI, dans des emplois vacants pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

179. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'Anglais et d'Italien à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°55, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame GERINI Chiara, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG anglais DS et CG italien DS pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

180. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'informatique à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°54, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Monsieur FOURDRAIN Jérôme, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CT informatique DS pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

181. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'espagnol à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°53, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame LOURTIE Émilie, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG espagnol DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

182. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur d'anglais à titre temporaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du collège communal du 18 juillet 2024, point n°52, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Monsieur MICHOT Vincent, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG anglais DI pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

183. Enseignement de promotion sociale - Institut Supérieur Plus Oultre - Année scolaire 2023/2024 - Personnel - Désignation d'un professeur de formation générale de base et de français à titre temporaire et temporaire prioritaire dans un emploi vacant - Ratification

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 juillet 2024, point n°43, par laquelle il décide de statuer sur la désignation de Madame RUOL Sabine, titulaire d'un titre requis, en qualité de professeur de CG formation générale de base DI, CG français DI et CG français DS pour l'année scolaire 2023/2024.

Accord à l'unanimité

*

La séance est levée.

*

Le Secrétaire, Le Président,

Guillaume Somers Laurent DEVIN